



Conseil communal Penthalaz

Procès-verbal N° XVIX

Séance du 05 octobre 2015

Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président
Mme Corinne Borgeaud et M. Claude-Alain Zbinden, scrutateurs.
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20h15.

* * *

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Mme Anne-Laure Girard, boursière communale ainsi qu'au public présent,

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 38

Excusés : Mme Aurianne Bezençon, MM. Pierre-Yves Dénéreaz, Nicolas Meylan, Daniel Rochat

Absente : Barbosa Paula

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 juin 2015.

La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Le Président, Alain Pellet, lit les lettres de démission des personnes suivantes :

- M. Bernard Murisier qui pour des raisons professionnelles et familiales a quitté sa fonction de Conseiller communal au 30.06.2015.

- Suite à son déménagement hors de la commune, M. Jérôme Ischi ne peut donc plus assumer sa fonction de Conseiller communal ; ceci au 31.07.2015

- Pour sa part, M. Emmanuel Felix s'en va continuer ses études à l'étranger et de par ce fait, démissionne également de sa fonction de Conseiller communal au 31.08.2015.

M. Alain Pellet passe ensuite à la lecture d'une lettre adressée pour information aux membres du Conseil communal émanant de parents d'élèves scolarisés à Penthalaz qui prennent le bus à « l'Agip ».

Ceux-ci n'acceptent pas que leurs enfants, domiciliés à 2 minutes de l'école, soient obligés de faire le tour du village de Penthalaz et Daillens avant d'être déposé à Penthalaz. Ils ont déjà adressé leur requête à l'ASICoPe en charge de l'organisation de ces transports.

Après examen de leur demande, l'ASICoPe s'est vue dans l'obligation de leur répondre négativement ceci notamment pour des questions d'organisation et de coûts.

- M. Yves Jauner, Municipal, prend la parole au nom de l'ASICoPe.

Il confirme ce qui a déjà été répondu à ces parents et précise encore que l'ASiCoPe ne peut pas mettre en place un bus pour 4 ou 5 élèves. Si ces deux trajets journaliers sont certes plus longs, ils restent toutefois dans une mesure tout à fait acceptable.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole afin de donner les informations ci-dessous :

Tout d'abord, elle répond aux remarques qui lui ont été faites lors de la séance de préparation le lundi précédent, notamment concernant :

- L'arrêté d'imposition :

Le montant indiqué, au 30 juin, concerne l'estimation faite par l'ACI des impôts 2015 sur la base des acomptes facturés aux contribuables. Ce montant n'est pas définitif puisqu'il varie en fonction des modifications d'acomptes ou de décisions de taxation. Il faut également tenir compte des soldes des années précédentes.

L'ACI verse régulièrement l'argent reçu, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques. A fin juillet, la Commune a réellement encaissé CHF 4,2 millions.

- Curateur :

Le Juge de Paix est à la recherche de curateurs pour des personnes domiciliées dans notre commune. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès du secrétariat communal.

- Communiqué du SDIS Venoge :

Samedi 8 août 2015, le SDIS Région Venoge a été engagé par le Centre de Traitement des Alarmes à 19h41 pour une alarme automatique qui s'est déclenchée dans un bâtiment du site de Venoge Parc à Penthelaz. Rapidement sur place, les Sapeurs-Pompiers ont constaté que le bâtiment en question, un entrepôt, était en feu et qu'une importante fumée noire s'échappait du toit.

Avec l'aide de nombreux renforts dépêchés sur les lieux, le sinistre a pu être entièrement maîtrisé durant la nuit. Une fois tout risque de reprise écarté, les derniers intervenants ont pu quitter le site dimanche 9 août en début de matinée.

Au total, cette intervention a nécessité l'engagement de plus d'une soixantaine de Sapeurs-Pompiers du SDIS Région Venoge, avec une dizaine de véhicules.

Le SDIS Région Venoge a aussi reçu l'appui du Service de Protection et Sauvetage de la Ville de Lausanne, du SDIS Gros-de-Vaud, du Service Sanitaire Opérationnel ainsi que de la Protection Civile du Gros-de-Vaud. Deux inspecteurs ECA et deux patrouilles de la Gendarmerie se sont également rendus sur les lieux.

Quant à la municipalité, elle était représentée par M. Didier Chapuis, Pierre-André Ischi et Anne-Laure Girard.

- Piscine-camping :

Force est de constater que les grosses chaleurs de cet été ont appelé à veiller plus tard et à prolonger les soirées avec tout ce que cela peut entraîner comme inconvénients pour les voisins, ce qui a généré plusieurs plaintes.

En début de saison déjà, le Comité et la Municipalité ont invité tous les campeurs à une séance, afin de leur rappeler les règles essentielles mais aussi d'écouter leurs doléances. Il en est ressorti, entre autre, une demande d'intensification des rondes de la gendarmerie, ce qui a été fait.

Le Comité a également été, en soirée et jusqu'à tard dans la nuit, se rendre compte des nuisances dénoncées et a constaté, en effet, qu'il est parfois nécessaire de rappeler le règlement.

Soucieux de faire respecter ce règlement, le Comité a fait intensifier les rondes par des agents de sécurité privé afin de le rappeler au moment opportun aux éventuels fêtards bruyants.

Pour rappel, ce camping existe depuis 1961 et plus de 90 familles peuvent ainsi s'offrir un bol d'air bien agréable. Il va de soi que la réflexion ne s'arrêtera pas à la saison 2015 et il s'agira de tout mettre en œuvre pour que la situation, déjà améliorée, le soit encore davantage en 2016.

- Rapport de gestion – exercice 2014 :

C'est avec beaucoup d'attention que la Municipalité a pris connaissance du Rapport de gestion et plus particulièrement des remarques constructives et des améliorations qu'elle peut apporter. Il en sera – bien évidemment – tenu compte.

Néanmoins, un commentaire interpelle les Municipaux, à la page 8, « assurances techniques » qui dit :

« D'autre part, nous invitons la Municipalité à demander une analyse globale du portefeuille d'assurances et d'avoir une vue d'ensemble de leur couverture. Dans l'intervalle, nous leur conseillons de ne pas renouveler leurs polices pour plus d'une année, respectivement de laisser le renouvellement tacite selon dispositions de l'art. 47 de la Loi fédérale sur le contrat d'assurances (LCA). »

Précisons qu'en 2007 déjà, la Municipalité s'était préoccupée de son portefeuille d'assurances afin de l'optimiser, voire de le revaloriser et, pour cela, avait mandaté une société de courtage. Malheureusement, cette société s'était emparée du portefeuille et avait entrepris des démarches quant au tri, au classement et à la tenue de l'échéancier, **sans avoir fait une analyse** comme demandé. Le but n'étant pas de dépendre d'une société de courtage, la Municipalité a mis fin à ces relations.

A fin 2010, un représentant d'une compagnie d'assurances a été reçu par les membres de la Municipalité. Suite à cette discussion, celle-ci lui a fait parvenir tous les documents nécessaires pour l'établissement d'une offre englobant tout le portefeuille, offre qui à ce jour est restée sans nouvelle. L'assureur actuel donnant entière satisfaction, la Municipalité n'a pas jugé utile de poursuivre les démarches.

- **Place Centrale 5 :**

Suite à l'engagement d'un nouveau collaborateur au service technique, la Municipalité a résilié le bail, renouvelable de mois en mois, de M. Besson et de Mme Rohrer à qui cet appartement avait été loué dans l'urgence. Après avoir saisi la commission de conciliation et obtenu une prolongation au 30 juin 2016, M. Besson et Mme Rohrer ont décidé de quitter ce logement au 31 août 2015.

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires du Service du logement, la Municipalité a entrepris rapidement des travaux nécessaires de rénovation pour accueillir le service technique et éventuellement la bourse communale. Les travaux effectués sont les suivants :

Peinture dans toutes les pièces, carrelage salle de bains, changement du WC, création d'un galandage pour partager une pièce, rénovation ou achat de nouvelles portes.

Il a fallu également faire les câblages nécessaires pour l'informatique et équiper un nouveau bureau.

Le coût s'élève approximativement à CHF 40'000.-.

- **Dégâts d'eau :**

Depuis quelques mois déjà, le bâtiment communal présentait des problèmes importants d'infiltrations d'eau, dus au toit plat au-dessus des bureaux. Un devis avait été alors demandé. La Municipalité, indécise sur le sort de ce bâtiment avait décidé d'attendre une décision avant d'entreprendre ces travaux. Malheureusement, avec les fortes pluies du 13 septembre 2015, quelques plaques du faux plafond d'un bureau sont tombées. Heureusement, personne ne se trouvait dans le bureau à ce moment-là.

Force est de constater que le faux plafond des bureaux de Mmes Nussbaum et Werren était très mouillé et que par endroits, il ressemblait à une éponge. Ce soir-là, en raison de l'arrêté d'imposition, la Commission des finances était présente et a pu constater les dégâts. Des travaux urgents vont être entrepris.

- **Verger :**

Le bail de M. Bezençon a également été résilié. L'objectif de cette résiliation était d'aménager cet appartement pour l'accueil des écoliers. Malheureusement, la Municipalité n'a pas obtenu les autorisations nécessaires et l'accueil des écoliers continuera à se dérouler dans la salle du Conseil et ce, uniquement les après-midi.

Quant à l'appartement désormais vide, il a été proposé à l'EVAM pour l'accueil des réfugiés qui arrivent dans le canton.

- **Jubilaires :**

Ont fêté leurs 50 ans de mariage

Mme et M. Josiane et Jean Aiello
 Mme et M. Eliane et Olivier Serex
 Mme et M. Nicole et Marcel Lichtensteiger
 Mme et M. Irène et Michel Rod
 Mme et M. Ginette et Michel Brönnimann
 Mme et M. Danièle et Jean-François Vullioud
 Mme et M. Gertrude et Antonio Sangiorgio

Pour sa part, Mme Marianne Epars a fêté ses 90 ans.

M. Yves Jauner, Municipal, présente les points suivants :

- **ASiCoPe :**

Lors de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ASiCoPe, le Budget 2016 a été accepté à la majorité. Les charges de l'ASiCoPe s'élèvent à CHF 7'812'100.00 pour 2016.

Le coût budgétisé par élève se monte pour 2016 à CHF 3'952.10 pour le primaire et CHF 4'818.89 pour le secondaire. Il était de CHF 3'933.31 (primaire) et CHF 4'496.70 (secondaire) au budget 2015.

La participation des communes membres de l'ASiCoPe est de CHF 7'454'200.00 pour 2016. Pour Penthalaz, le coût est de CHF 1'525'666.33.

La reprise scolaire s'est effectuée sans problème au niveau des transports.

Quelques soucis toutefois avec les transports de lignes nécessitant un abonnement. Ceci touche uniquement le secondaire.

- Ajerco :

Le 7 novembre 2015 aura lieu l'inauguration des Moussaillons. Ouverture au public pour la visite des lieux de 10.00 à 12.00 heures.

Actuellement, avec 10 enfants inscrits, le taux d'occupation de l'UAPE est de 36%.

Les enfants de 1P à 4P sont concernés.

Un sondage est en cours auprès de l'établissement primaire afin de déterminer s'il est nécessaire d'ouvrir un UAPE supplémentaire pour les élèves de 3P à 8P.

- ARASPE (Association Régionalisation de l'Action Sociale Prilly Echallens) :

Une étude est en cours pour l'ouverture d'une antenne CSR à Penthalaz.

- Divers :

Le taux d'occupation de la cantine « Midicroque » est bon, voire très bon. En moyenne, 40 enfants prennent leur repas de midi.

- M. Pierre-Alain Epars s'informe au sujet d'une réunion qui aurait eu lieu durant l'été avec Mme Anne-Catherine Lyon concernant une éventuelle réorganisation scolaire différente de celle décidée par le Canton. Qu'en est-il à ce jour ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, répond qu'effectivement une réunion a bien eu lieu en présence de Mme Anne-Catherine Lyon et que celle-ci reviendrait peut-être sur sa décision pour autant que toutes les communes soient d'accord.

Mme La Syndique précise encore que Mme Induni en sa qualité de députée et non en tant que Municipale de Cossonay rencontrera les communes « du haut » afin de les tenir informées des démarches le 08 octobre prochain.

- Pour sa part, M. Eric Joseph revient sur le sujet de la piscine de Cossonay ? Où en est ce dossier ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, apporte les précisions suivantes : la Commune de Penthalaz a fait opposition à ce projet. Le Canton a décidé de bloquer le dossier. Les oppositions seront prochainement levées.

Le comité de l'ASiCoPe réfléchit au fait de créer une association à part entière et non plus regroupée avec l'école ; il a déjà pris contact avec les communes dans ce sens.

M. Didier Chapuis, Municipal, donne des informations sur les sujets suivants :

- Local des jeunes :

Suite à la mise au concours du poste d'aide animatrice pour le local et après étude des dossiers reçus, le poste a été attribué à Mme Valentine Jauner. Au vu de la grande fréquentation de ce local et afin d'avoir toujours un encadrement ad hoc, la Municipalité a mandaté une troisième personne pour les périodes les plus chargées.

- Bibliothèque :

Une journée « portes ouvertes » a eu lieu le samedi 12 septembre dernier. Les horaires d'ouverture seront ajustés et légèrement augmentés dès la rentrée des vacances d'octobre. Les jours d'ouverture restent inchangés : lundi, mercredi et vendredi.

- Plan Bois :

Prochaines étapes :

1. La construction ne nécessitera pas de marché public à procédure ouverte mais seulement à procédure sur invitation ou de gré à gré.
2. La date de l'envoi des soumissions aux différentes entreprises est fixée au 1er octobre.
3. La date de retour des soumissions est fixée au 26 octobre à 12h00.
4. L'ouverture des soumissions se fera le 27 octobre.
5. Le début des travaux est programmé pour mars 2016, sous réserve des conditions météorologiques.
6. La fin des travaux est programmée pour la fin de l'année 2016, en espérant que tout soit fini à fin octobre.

Pendant cette période, une solution de rechange est prévue sur le site de Venoge Parc. M. Didier Chapuis, Municipal, espère que le bail à loyer sera signé ce mois encore. Le déménagement des services extérieurs aura lieu au début de l'année 2016.

- Eco Point :

Les travaux des aménagements extérieurs avancent et si tout va bien la mise en service aura lieu à la mi-octobre. Un tout ménage parviendra prochainement à la population.

- Personnel communal :

Du service technique : Comme annoncé lors de la dernière séance, l'effectif du service technique a été renforcé. Suite à la mise au concours du poste, la Municipalité a le plaisir de vous informer que M. Arnaud Simonet de Penthaz a rejoint le personnel communal. M. Simonet est né en 1983 et a une formation de géomaticien.

Des Services extérieurs : Un collaborateur est absent depuis un certain temps pour cause de maladie. Il a été décidé que les tâches qui lui incombent seront reprises par l'équipe en place. La Municipalité lui souhaite un prompt rétablissement.

Du greffe : En raison d'une absence partielle de longue durée et des prochaines et importantes échéances, entre autre les élections 2016, la Municipalité a décidé d'engager Nadège Glayre pour une durée d'une année au sein du bureau du greffe. Mme Glayre a fini son apprentissage d'employée de commerce au sein de la commune et réussi ses examens cet été.

M. Piéric Freiburghaus, Municipal, informe l'Assemblée des points ci-dessous :

- Plan directeur régional, PDR :

Le Plan directeur régional, PDR, a été mis en consultation dans les 37 communes du district du Gros-de-Vaud du 16 juin au 17 août 2015. La Municipalité a rencontré la commission ad'hoc les 5 et 12 août 2015. L'exécutif et la commission partagent le même point de vue sur la structure et le contenu du document, plus spécifiquement sur la partie de celui-ci qu'elles pensent justifiée de proposer pour adoption au législatif communal. C'est dans cet esprit que la Municipalité a rédigé et transmis ses remarques et demandes de modifications à l'ARGDV.

Sur les 24 courriers enregistrés par l'Association, seuls 12 émanent de communes. Les quatre communes PPDL ayant fait des observations considérées par l'ARGDV comme des remarques de fond, celle-ci a souhaité organiser une rencontre avec Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars. Ladite rencontre aura lieu début novembre. Sont invités, outre les municipalités, les commissions ad'hoc et les présidents des conseils communaux ou général.

Le PDR sera soumis au Conseil communal au printemps 2016.

- Plan général d'affectation, PGA :

Suite à l'enquête publique, une délégation municipale a reçu les 17 opposants lors de séances de conciliations. A ce jour, la Municipalité a entamé de nouvelles négociations avec les services cantonaux, spécifiquement le service du développement territorial, quant aux évolutions et modifications qu'elle entend apporter au PGA.

D'ores et déjà, nonobstant les modifications qui pourraient recevoir l'agrément du Canton, une seconde enquête publique, portant sur les seules modifications, mais aussi sur des erreurs de graphisme dans le document soumis à l'enquête publique, en janvier-février 2015, s'avère nécessaire.

- Plan de quartier « La Vuy » :

Le PQ « La Vuy » doit permettre l'extension de l'établissement médico-social, EMS Fondation « La Venoge », et la création de logements protégés, tout en conciliant l'extension du bâtiment avec l'environnement et en offrant des espaces extérieurs favorables à la qualité de vie.

Le rapport d'examen préalable, article 56 LATC, est parvenu le 25 juillet dernier à la Commune. Il est favorable, moyennant quelques adaptations mineures et la signature de conventions. Le rapport d'ultime contrôle, reçu mi-octobre permet de poursuivre la procédure. L'enquête publique s'ouvrira à la fin octobre 2015. **Une séance publique d'information aura lieu le vendredi 13 novembre 2015 à 20h00 à la salle communale du Verger.** Une annonce spécifique sera faite à l'ensemble de la population, ceci bien évidemment en plus des publications officielles.

- Réaménagement du Vieux-Village :

Le projet de réaménagement du Vieux-Village qui avait fait l'objet d'une présentation publique le 20 mai 2015 à la Grande salle de l'Hôtel de Ville, a quelque peu évolué suite aux remarques enregistrées. Il a alors été présenté aux commissions d'urbanisme et de modération de trafic.

Le projet a été soumis à une double enquête publique, du 11 septembre au 12 octobre 2015. L'une conforme à la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, porte sur la route elle-même, l'autre, en application de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire, porte sur l'aménagement de l'espace public et des places de stationnement. Une demi-douzaine d'oppositions a été enregistrée. La Municipalité va analyser la portée de celles-ci et rencontrera leurs auteurs dans une très prochaine période.

Démarche participative.

Donnant suite aux questionnements, réflexions et propositions du groupe « Cœur de Penthalaz », la Municipalité a mandaté l'Association Equiterre, partenaire pour le développement durable, afin d'organiser et animer une démarche participative portant sur l'avenir et la requalification du centre de la localité, le maintien et le développement des fonctions administratives et commerciales. Ceci a pour but également d'intensifier les liens sociaux. En effet, l'ouverture du Centre commercial Venoge, le rachat d'une propriété à la route de la Gare 38, pour ne citer que ces deux éléments, ont ou vont faire évoluer les équilibres autour des principales centralités (Vieux-Village, Place-Centrale, quartier de la gare). La Municipalité souhaite alors s'allier l'expertise de toute la population afin de prendre des décisions de manière éclairée et d'obtenir une adhésion aux futurs projets.

Une démarche participative se déroule en trois à quatre sessions qui ont pour but de partager les représentations, produire de la connaissance commune et la création d'un consensus. Elle permet de profiter des connaissances, de l'expérience et des compétences de chacun des participants.

Des informations détaillées seront diffusées au cours de ce dernier trimestre. **Toute la population est d'ores et déjà invitée à participer.**

2ème journée de la mobilité.

Poursuivant sa politique de mobilité douce et de promotion de la santé, la Municipalité et des membres de la commission énergie renouvelable avaient fait alliance avec « Simone », icône cantonale de la mobilité, pour organiser une journée informative, récréative et ludique le samedi 19 septembre 2015 sur l'esplanade de la Place Centrale.

Le calendrier, week-end du Jeûne fédéral, et le temps incertain ont vraisemblablement dissuadé une grande part de la population. Quoiqu'il en soit la Municipalité tient à remercier l'ensemble des participants et tous les bénévoles qui ont œuvré et promu des modes de déplacements respectueux de l'environnement et propices à l'amélioration de la santé et aux contacts sociaux. Cette manifestation sera reconduite en 2016 sous cette même forme ou sous une forme évoluée.

- Concernant le plan de quartier « la Vuy », M. Pierre Zurbrügg souhaiterait savoir si la Commission d'urbanisme sera invitée à prendre connaissance du dossier avant la mise à l'enquête ou non ?

M. Piéric Freiburghaus, Municipal, souligne qu'il n'y a aucun changement notable depuis la dernière présentation mais que la Commission sera tout de même informée avant la mise à l'enquête.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, n'a pas de communication.

M. Alain Pellet, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune modification n'étant demandée, il est accepté tel que présenté.

1. Nomination d'une nouvelle Conseillère communale.

En remplacement de M. Jérôme Ischi, M. Stéphane Zürcher propose pour le groupe Socialiste, Verts et Sympathisants, Mme Alison Mottier. Mme Mottier est juriste de formation dans le domaine de l'environnement et de l'énergie et travaille actuellement à la direction générale de l'environnement du canton de Vaud. Elle est domiciliée à Penthalaz depuis 4 ans.

Les conditions étant requises, M. Alain Pellet, Président, procède à l'assermentation de cette nouvelle Conseillère communale, chaleureusement applaudie par l'assemblée qui compte maintenant 39 membres.

2. Préavis municipal n°56-2015 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016

M. Fritz Waelti, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis municipal

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 56-2015, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

D'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2016 conformément aux directives cantonales, **de maintenir** le taux d'imposition à 74,0% de l'impôt cantonal de base pour :

- L'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

Et de maintenir également tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2016.

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 56-2015 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination/dissolution de Commission

Nomination de la Commission : « **Règlement des appartements subventionnés** »

Pour le groupe Indépendant de Penthalaz : Mmes Sylvette Grandchamp et Claude Meylan

Pour le parti Socialiste, Verts & Sympathisants : Mmes Mareva Martin, Alison Mottier et Delphine Probst

Pour le groupe Radical-Libéral : Mme Pascale Zbinden et M. Franco Iannotti

4. Propositions individuelles

- M. Pierre-Alain Epars remercie la Municipalité concernant l'aménagement du vieux village et les travaux déjà effectués.

Il revient ensuite sur le fait que la Municipalité ait récemment engagé une personne afin d'alléger les tâches de M. Rohan Vallat du service technique. Certains citoyens ne comprennent pas forcément le besoin ressenti par le bureau communal pour cela. Néanmoins, M. Epars ayant lui-même dû avoir recours dernièrement à ce service, a pu constater, au vu du temps que cela lui a pris, que la venue d'une personne supplémentaire dans ce service n'était pas superflue !?

M. Didier Chapuis, Municipal, lui répond en ces termes :

« La création du poste de technicien communal en 2011 l'a été afin de palier à un déficit chronique de réponses aux besoins des services de l'Etat, des mandataires, des citoyens et de la Municipalité.

Les exigences légales liées à cette activité sont très importantes et ne vont pas diminuer, bien au contraire. Il est essentiel que la Municipalité puisse compter sur un appui solide de la part de ce service.

Avec la révision du PGA, la révision des plans de quartiers, le développement du site de Planzer, le suivi de nombreux travaux publics en cours et à venir et leur coordination avec les mandataires, la charge de travail ne peut être entièrement absorbée par une seule personne.

Par ailleurs la Municipalité souhaite que les connaissances spécifiques de ce service soient partagées et ne soit pas centralisées sur une seule et même personne.

Ce qui est perçu comme un « pinaillage » est peut-être une évolution vers plus de professionnalisme et de respect des nombreuses réglementations dans ce domaine.

Finalement, les membres de la Municipalité sont très heureux de pouvoir compter sur les compétences de M. Vallat ».

M. Alain Pellet, Président, reprend la parole pour annoncer la date de la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le lundi 07 décembre 2015.

Les Conseillères et Conseillers qui seront présents pour le dépouillement des élections du dimanche 18 octobre 2015 sont priés de rester pour une petite information à l'issue de cette séance.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite une bonne fin de soirée à chacune et chacun et clôt la séance à 21h10.

Le Président



Alain Pellet



La secrétaire



Claudine Martin